

Zeitschrift: La musique en Suisse : organe de la Suisse française
Band: 2 (1902-1903)
Heft: 23

Artikel: Art musical et démocratie [suite]
Autor: Marteau, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2^{me} ANNÉE - N° 23 - 1^{er} OCTOBRE 1902

La Musique en Suisse

ORGANE
de la SUISSE FRANÇAISE

Paraissant
le 1^{er} et le 15 de chaque Mois

ABONNEMENT D'UN AN: SUISSE 6 FRANCS, ÉTRANGER 7 FRANCS

Rédacteurs en Chef:
E. JAKES-DALCROZE et H. MARTEAU
Cité, 20 - Genève - Rue de l'Observatoire, 16

Éditeurs-Administrateurs:
DELACHAUX & NIESTLÉ, à Neuchâtel
W. SANDOZ, éditeur de musique, à Neuchâtel

ART MUSICAL ET DÉMOCRATIE

(Reproduction interdite.)

III

De prime abord il semblerait, après les grandes difficultés matérielles de la question théâtrale, que la question des concerts populaires se résoudrait d'elle-même à Genève, tant le terrain paraît bien préparé pour une moisson exceptionnelle.

Nous savons, hélas, le contraire. Plusieurs hommes convaincus s'étaient réunis l'an dernier. Pleins d'ardeur ils fondaient un comité (cela va sans dire!) *d'art social*. Mettre les arts à la portée du peuple, quelle noble et belle tâche.... Sitôt l'entreprise mise en train, on se heurta à mille résistances cachées, si bien qu'après avoir combiné plusieurs concerts, on en réalisa péniblement un seul avec orchestre, sous la remarquable direction de notre ami M. Willy Rehberg. Nous venons de parler de réalisation pénible, et vraiment si, au risque de nous aliéner des amitiés très chères, nous dévoilions les noms de ceux qui, pour de futiles raisons personnelles, se sont opposés même par la parole à une œuvre si noble et si juste, tous nos lecteurs en seraient stupéfaits.... Et pourtant que d'enthousiasme, que de reconnaissance chez ces humbles qui étaient

conviés une fois par hasard à entendre du Haydn, du Mozart et du Gluck pour vingt-cinq centimes. Est-il possible d'imaginer que l'on trouve encore des opposants à de pareilles merveilles?

Un ami parisien, d'une intelligence au-dessus de l'ordinaire, artiste fin et de tout premier ordre, réalise, à notre avis, le type paradoxal de l'artiste moderne. Semblable à un Sybarite, il vit au milieu de son art avec le mépris absolu du monde qui l'entoure. Il incarne les différentes faces de notre problème. Voici quelques-unes de ses maximes: « Le peuple, comprendre la musique, nous disait-il dernièrement, en voilà une utopie, tu t'imagines alors qu'on entend un trio de Brahms après avoir construit un mur ou labouré un champ pendant la journée? Quelle bonne blague. Quant aux aristos et aux bourgeois, ils sont bien pis, car ils font semblant de comprendre. Connais-tu quelque chose de plus répugnant qu'un amateur, gonflé de la musique qu'il exécute piteusement, critiquant les meilleurs artistes avec désinvolture et bon tout au plus à bien dîner, puis à faire sa digestion pendant la représentation d'une opérette graveleuse qui prépare agréablement le reste.... — Nous interrompons notre ami pour lui demander à qui la musique devait dès lors s'adresser, lorsqu'il continua avec véhémence: « Et puis tiens, ta ville de

mômiers, d'aristocrates épatants, dont tu parles toujours avec tant d'éloges, je parie que dès que tu donnes un concert populaire, tous tes richards se fourrent aux places à dix sous, si par un hasard heureux, enragé optimiste, tu n'as pas encore eu l'idée de leur faire un cadeau pour venir t'entendre.» Impossible de garder son sérieux devant des sorties aussi pleines d'erreurs et aussi de quelques menues vérités!

Sous ces ironies nous démêlons aisément les deux faces de notre problème. Nous retrouvons réunies sous un même faisceau les théories spécieuses de ceux qui proclament le peuple incapable de goûter les finesses de l'art musical et de ceux qui estiment qu'il ne faut pas donner de concerts à prix réduits sous le fallacieux prétexte que les personnes riches peuvent en profiter et que cela « gâte le métier ». Nous savons *personnellement* par une expérience de plusieurs années que le peuple aime et comprend la musique et que ceux qui prétendent le contraire sont totalement à côté de la vérité. Nous n'ignorons pas que certains essais de concerts populaires dans quelques villes ont échoué devant une indiscutable indifférence de la part du public auquel on s'adressait, mais nous nous refusons à croire que l'argument tiré de cette indifférence ait une valeur suffisante pour généraliser et en déduire des conséquences tendancieuses contre l'éducation du peuple. La grande affaire est de ne pas se laisser rebuter par des débuts difficiles et de faire patiemment cette éducation indispensable, car si, a priori, le peuple n'aime pas la musique dans certaines villes, c'est parce que l'on n'a pas pris la peine de la lui faire aimer. D'autre part, nous accordons volontiers qu'il est parfaitement indélicat de la part de personnes riches d'assister aux concerts à prix réduits en s'y plaçant au poulailler, *même quand l'acoustique y est préférable*, car noblesse oblige. Nous le répé-

tons, ce sont là, vis-à-vis des artistes, de jolies indélicatesses, mais est-il juste pour quinze personnes qui sont clandestinement aux « petites places », de priver mille ou deux mille personnes pauvres de jouissances musicales? Impossible de soutenir une thèse aussi futile.

Il nous paraît urgent de conclure cet article en disant quelques mots sur la réalisation pratique du concert populaire *d'orchestre symphonique* à Genève. Si nos renseignements sont exacts, nous ne sommes guère éloignés de l'apparition d'un orchestre permanent. Certes, il y a beau temps qu'on l'attend et qu'on l'espère et ce sera un pas gigantesque fait vers le progrès de l'éducation musicale. Mais si Genève possède des ressources suffisantes pour posséder un pareil joyau, il n'en est pas de même de Lausanne, de Neuchâtel, de Fribourg et de la Chaux-de-Fonds, ces belles et intéressantes cités romandes qui se débattent contre des difficultés autrement compliquées, dès qu'il s'agit de musique, et surtout de musique orchestrale. Dès lors, la fondation d'un *orchestre romand* nous paraît indiquée. Résidant à Genève, tel l'orchestre hollandais du Concertgebouw dont le centre est Amsterdam, il rayonnerait avec éclat dans la Suisse romande et rendrait des services à la cause de la musique sérieuse, dont les effets sont incalculables. Si nous avons, dans notre précédent article sur la question théâtrale, préconisé une sorte d'entente *officielle* entre Genève, Lausanne et Neuchâtel, nous estimons, par contre, que l'initiative privée doit aisément venir à bout d'un problème relativement aussi simple que la fondation d'un orchestre romand. Les hommes dévoués qui s'occupent isolément dans chacune de nos villes romandes des concerts symphoniques, y consacrent tant de bonne volonté, tant de soins et de temps, qu'il leur sera aisé de s'accorder tous entre eux si l'idée leur vient que cela pourra servir au progrès de

l'art musical chez eux. Mais quel que soit le sort réservé à toutes ces idées, que d'aucuns trouveront sans doute utopiques, il faut songer sans retard aux concerts populaires symphoniques en Suisse romande. L'idée du comité d'art social doit triompher parce qu'elle est juste et bonne. Et, pour cela, il n'est besoin ni de théâtres, ni d'orchestres romands, ni même d'orchestre permanent genevois, la bonne volonté de tous y suffirait. Nous serions à côté de la vérité en proclamant qu'elle n'a pas fait défaut au comité l'hiver dernier.

Dans nos prochains numéros paraîtront des articles de critiques et musiciens éminents qui ont bien voulu s'intéresser au sujet qui nous occupe, et nous envoyer leurs réflexions et commentaires. La question est complexe, et je suis heureux de constater qu'elle préoccupe tous les musiciens vraiment soucieux de progrès artistique et social.

HENRI MARTEAU

P. S. Nous avons rencontré ces jours derniers notre éminent ami et collègue M. Léopold Ketten qui a bien voulu nous faire remarquer notre ignorance absolue en matière théâtrale et traiter toutes nos idées d'utopies généreuses. Du reste, M. Ketten nous a promis de nous éclairer de son expérience par une lettre explicative que nous attendons avec une bien légitime curiosité. En attendant, nous pouvons dès maintenant dire que M. Ketten est un partisan résolu des directeurs de théâtre. L'administration par les municipalités est impossible et n'a donné que des déficits, nous disait-il. Il faut un directeur avec une grosse subvention, alors il pourra faire de l'art. M. Ketten nous permettra d'en douter. Avec une petite ou grosse subvention un directeur de théâtre est neuf fois sur dix un ex-cabotin, dont le premier souci est de gagner de l'argent. Toujours étranger à la ville où il opère, il se moque de la façon la plus absolue de l'amélioration du goût de son public et surtout de la valeur artistique et morale des pièces qu'il monte. Pourvu que l'on puisse faire un nombre donné de représentations, le reste im-

porte peu. Eh bien, nous avons dit et nous le répétons dès lors avec une conviction encore plus déterminée : un tel état de choses est abominable et particulièrement à Genève il faut que cela change. Point n'est besoin d'être grand clerc en matière théâtrale pour trouver qu'un chanteur qui est généralement médiocre, puisse au bout de vingt ans d'un métier impossible devenir digne d'être directeur d'un théâtre. Nous admettons volontiers qu'il n'y ait pas moyen de s'en tirer sans une forte subvention. Mais que cette subvention soit donnée à un étranger non seulement à la ville, mais encore à l'Etat pour aboutir à des représentations d'un répertoire suranné, qui n'est plus en rapport avec le goût de notre public, M. Ketten l'a du reste reconnu, ce n'est pas un idéal. Ce n'est pas sans raison qu'en Allemagne les Intendants de théâtre sont choisis, soit par les souverains, soit par les municipalités, avec un soin tout particulier et parmi des hommes d'une haute culture morale et philosophique qui se rendent compte de l'énorme influence morale que le théâtre peut et doit exercer sur le peuple. Ces qualités allons-nous les trouver chez un ex « m'as-tu vu ? » Ce serait folie de le croire. Sa seule ambition est de remplir sa caisse et il nous semble vraiment difficile de prouver le contraire même avec une expérience aussi indiscutable que celle de M. Ketten.

H. M.



LE PRIVILÈGE DE PARSIFAL

NOUS assistons actuellement à une agitation partie de Wahnfried sous forme d'une lettre de M^{me} Cosima Wagner demandant une extension du privilège de *Parsifal* au bénéfice du Festspielhaus de Bayreuth. *Parsifal* tombe légalement dans le domaine public en 1913 et M^{me} Wagner sollicite en faveur de cette œuvre spéciale une suspension de loi d'après laquelle les héritiers d'un auteur exercent durant trente ans après sa mort le droit de propriété sur ses œuvres. Beaucoup de wagnériens se sont approprié cette idée et l'ont même étendue, car il se rencontre toujours des gens pour être plus royalistes que le roi. Un